

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2025-67**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret pris en application de l'article 12 de la loi n°2025-127 de finances pour 2025 aux fins de coordination et définition des obligations déclaratives relatives à la réduction d'impôt en faveur des jeunes entreprises innovantes prévue à l'article 199 terdecies-0 A bis du code général des impôts ;

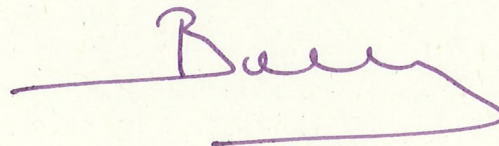
En ayant délibéré lors de sa séance du 18 décembre 2025,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 18 décembre 2025.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES